Commune de SAINT-CARNÉ
1 Place de la Mairie
22 100 SAINT-CARNÉ

Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 022-212202808-20260304-20260306-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le **mercredi 4 Mars 2026** à 20 heures, le Conseil Municipal de Saint-Carné s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Mr Ronan TRELLU, Maire.
Date de la convocation : 13/02/2026
Membres en exercice : 11 Présents : 8 Pouvoirs : 0

Présents : Ronan TRELLU, Allain HOUEL, Liliane SIMON, Nathalie GUERIN, Virginie FAUCARD, Carmen VOLANTIN, Jérôme RICARD, Anne-Sophie LEROUX (arrivée à 20h07).
Absents excusés : néant
Absent : Jean-Marc ROUXEL, Nathalie ERMEL, Xavier LE CUDENNEC
Secrétaire de séance : Nathalie GUÉRIN

DELIBERATION 2026.03.06 – FINANCES- VENTE D'UN BIEN COMMUNAL (BENNE TRACTEUR)

M. le Maire explique qu'il est nécessaire de vendre la benne arrière du tracteur qui est inutilisé par le service technique. Cette vente permettra d'acquérir un nouvel équipement plus utile (1 benne multiservice).

Il convient au préalable de déterminer les prix de vente de ce matériel.

➢ **Benne micro-tracteur (achetée en 2021) : 680.00€ HT**

1,00 MATERIEL NEUF 680,00
BENNE ARRIERE NEUVE PORTEE DESVOYS 1.60M VOLUME 810L
PORTE ARRIERE 2 AXES

Inventaire n° 0338



Prix de vente proposé : 400€

Vu l'article L 2241-1 du code général des collectivités territoriales prévoyant que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens ;

Vu l'article L 2122-21 du code général des collectivités territoriales prévoyant que le maire est chargé d'exécuter les décisions du conseil municipal ;

Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 022-212202808-20260304-20260306-DE

Considérant que la commune souhaite vendre du matériel technique non utilisé,

Après avoir entendu l'exposé de M. ou Mme le maire, le conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la vente de la benne au prix énoncé ci-dessus (400€),

- AUTORISE le maire à réaliser cette vente aux prix et conditions précitées et à signer toutes les pièces nécessaires à la vente,

- dit que cette recette sera portée au budget principal et que le bien mobilier vendu sera sorti du patrimoine communal

Pour extrait certifié conforme au registre

Le Maire,
Ronan TRELLU

La Secrétaire de Séance
Nathalie GUÉRIN

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de :
- la publication le : 06/03/26
Le Maire,
Ronan TRELLU